



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2017

**Présents** : M. Christian BATAILLY, M. Bernard MAROQUENNE, Mme Eliane CEYZERIAT, M. Jérôme BLANCHARD, Mme Caroline OLIVIER, M. Eric MORETTE, Mme Mireille FOURNIER, Mme Marie DRUET, M. Jean-Claude ROSSEL, Mme Delphine ANDRE, Mme Sandrine LAMARD, Mme Valérie REVY, Mme Janine GRUMOD,

**Excusé(e)**: M. Jean-Luc ORSET, Mme Maryline LEDOUX.

**Absente** : Mme Valérie BOUSQUET

**Pouvoirs**: M. Xavier BUTTARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude ROSSEL  
M. Michel BULLIFFON qui donne pouvoir à Mme Janine GRUMOD  
M. André ROJO qui donne pouvoir à M. Christian BATAILLY

M. Jérôme BLANCHARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour.

### 1 – RESTAURANT SCOLAIRE : fixation des tarifs des repas.

M. le Maire donne la parole à Mme Caroline OLIVIER, adjointe aux affaires scolaires qui présente le bilan moral et financier du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2016-2017.

Mme OLIVIER communique les chiffres issus de ce bilan comparativement au bilan 2015/2016

	2015/2016	2016/2017
Moyenne nombre d'enfants/jour	92	105
Prix de revient d'un repas	5.13 €	4.82 €
Prix de revient d'un repas/nourriture	1.52 €	1.47 €
Déficit	7 091.20 €	4 067.28 €

Il est à noter que le prix de revient par repas baisse de manière régulière depuis 2013 en raison de la plus grande fréquentation du restaurant, les charges fixes étant ainsi réparties sur un plus grand nombre d'enfants.

Le bilan moral est très positif, il n'est pas à noter de dysfonctionnement au restaurant scolaire et d'une manière générale, les parents et les enfants sont satisfaits de ce service.

Au vu du bilan 2016-2017 et de la perspective de la prochaine année scolaire au cours de laquelle il n'est pas envisagé de dépenses supplémentaires, la commission des affaires scolaires a proposé de maintenir les tarifs de restauration scolaire comme suit :

Tarif repas si inscription annuelle :

- demi-pensionnaire 1 repas/semaine = 4,80 €
- demi-pensionnaire 2 repas/semaine = 4,80 €
- demi-pensionnaire 3 repas/semaine = 4,80 €
- demi-pensionnaire 4 repas/semaine = **4,40 €**

Tarif repas si inscription occasionnelle = 4,80 €

Tarif P.A.I. = 1,70 €

Tarif majoré = 6,50 €

Repas adulte = 12,00 €

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE** le bilan moral et financier du fonctionnement du service de restauration scolaire présenté pour l'année 2016/2017
- **DECIDE** de maintenir les tarifs ci-dessus détaillés pour l'année scolaire 2017/2018.

**2 – REPRISE DE BRANCHEMENTS PLOMB HAMEAU DU BATTOIR : demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau.**

M. le Maire explique que les travaux de reprise de branchements plomb au hameau du Battoir sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- de valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- de valider le montant HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- de valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération
- de solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,
- d'autoriser, pour cette opération « **reprise de branchements plomb au hameau du Battoir** », le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de SAINT JEAN LE VIEUX et à la lui reverser.
- de demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticiper des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **VALIDE** la totalité de l'opération reprise de branchements plomb au hameau du Battoir ;
- **VALIDE** le montant HT **72 220 €** de l'opération, et les modalités financières de cette dernière ;
- **VALIDE** l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération « reprise de branchements plomb au hameau du Battoir » ;
- **SOLLICITE** les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération ;
- **AUTORISE**, pour cette opération « reprise de branchements plomb au hameau du Battoir » le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de SAINT JEAN LE VIEUX et à la lui reverser ;
- **DEMANDE** l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

**3 – REPRISE DE BRANCHEMENTS PLOMB ROUTE DE GENEVE avenant au marché ROUX TP.**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'après consultation, l'entreprise ROUX TP s'est vu confier les travaux de reprise de 10 branchements plomb avant la réalisation des travaux de sécurisation de l'entrée Nord du Village.

Le devis initial retenu s'élève à la somme H.T. de 34 668,44 €.

Lors de leur intervention, un regard borgne a été découvert dans une tranchée et nécessite d'être retiré.

M. Jérôme BLANCHARD donne toutes les explications nécessaires relatives à ces travaux et indique que ce travail n'ayant pas été prévu à l'origine, l'entreprise ROUX nous présente un avenant s'élevant à la somme H.T. 518,31 €.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **VALIDE** l'avenant n° 1 de l'entreprise ROUX TP pour la somme de 518,31 € H.T.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant pour la somme 518,31 € H.T.

#### 4 – OPERATION CŒUR DE VILLAGE : demandes de subventions

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 mai 2016 par laquelle il a confié à la SEMCODA la conduite de l'opération de l'aménagement de la Place de la Mairie et de la Place du Champ de Foire.

Cet aménagement permettra d'intégrer, au cœur du village, la nouvelle construction de logements par SEMCODA.

Un estimatif prenant en compte :

- l'aménagement de la Place de la Mairie
- les abords du plateau
- la nouvelle passerelle entre la Mairie et le futur bâtiment
- l'aménagement de la berge de l'Oiselon côté parking
- une scène de plein air
- une place stabilisée
- un parking paysager de 73 places de stationnement
- travaux de démolition du bâti existant Place du Champ de Foire

s'élève à la somme H.T. 499 000€ soit 598 800 € T.T.C..

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'importance du montant de ces travaux, après avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'aide du Département au titre des amendes de police
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'aide de la Région au titre de l'Aménagement du Territoire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

#### 5 – STATION DE POMPAGE DE HAUTERIVE : remplacement du ballon surpresseur d'eau potable

M. le Maire donne la parole à M. BLANCHARD qui explique que le réservoir de surpression d'eau potable de la station de pompage de Hauterive nécessite d'être remplacé.

En effet, cet équipement de plus de 10 ans présente aujourd'hui des altérations pouvant nuire à la distribution de l'eau potable.

Après consultation, la société ENFRASYS présente un devis s'élevant à la somme H.T de 7 000 € offre la mieux disante.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **DECIDE** de faire remplacer le ballon surpresseur d'eau potable de la station de pompage de Hauterive ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis de la sté ENFRASYS pour la somme H.T. de 7 000 €.

**6 – SIEa : adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence.

Le groupement est ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-jointe en annexe.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

**Le Conseil Municipal**, ouï cet exposé et la convention correspondante, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de .../EPCI....

<b>7 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.</b>
---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de compétence qui lui est consentie par ce dernier et communique la liste des devis signés pour accord

IDEX	Remplacement d'une pompe sur installation eau à l'école.	479.03 €
GALLIN	Equipements pompiers	516.00 €
	Vérification A.R.I.C.O	907.44 €
JAROZO	Mobilier restaurant scolaire : table et chaises	686.98 €
HENRI JULIEN	Equipement restaurant scolaire : conteneurs	447.38 €
SPIE	Câblage électrique école/bibliothèque	4 079.93 €
SCOP BOIS LOGIC	Travaux de menuiserie salle de bar	2 096.85 €
JOHN C-ELEC	Travaux d'électricité salle de bar	759.24 €
ROUX TP	Réparation fuite au Battoir	1 757.57 €
ROUX TP	Réparation fuite à Hauterive Impasse des Orsets	2 272.94 €

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **PREND** acte des devis signés par M. le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

► **Remerciements :**

- Mme Paulette MAILLARD, de ses enfants et petits-enfants lors du décès de M. Maurice MAILLARD.

► **Emploi :**

- Après entretien avec un représentant de la Sté CRIT, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion « information et recrutement » organisée par cette société à la salle des fêtes le 4 juillet à 8 h 30.  
En effet, cette société est chargée de recruter du personnel pour l'entreprise ID LOGISTICS qui va s'installer à PONT D'AIN. Cette action est en cohérence avec les projets de développement en cours avec la communauté de communes.  
Une affiche a été apposée dans le hall de la Mairie.

► **Fête d'été :**

- M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la réussite, dans son ensemble, de la fête d'été du 24 juin bien qu'elle ait été entâchée par le mauvais comportement de quelques membres de l'Amicale des Jeunes. En effet, ces derniers ont manifesté leur mécontentement de ne pouvoir organiser un bal. M. le Maire rappelle que les jeunes avaient été reçus et informés de cette mesure prise en raison des risques existants dus à la présence du chantier important à côté de la Mairie.  
M. le Maire considère leur comportement et leurs agissements comme inadmissibles et inacceptables.  
Il indique réfléchir sur les décisions qu'il sera amené à prendre et informe qu'une convocation sera adressée au président.

*Tous sujets abordés, la séance est levée à 20 h 10*

\* \* \* \* \*



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2017**

**Présents** : M. Christian BATAILLY, M. Bernard MAROQUENNE, Mme Eliane CEYZERIAT, M. Jérôme BLANCHARD, Mme Caroline OLIVIER, M. Eric MORETTE, Mme Mireille FOURNIER, Mme Marie DRUET, M. Jean-Claude ROSSEL, Mme Delphine ANDRE, Mme Sandrine LAMARD, Mme Valérie REVY, Mme Janine GRUMOD,

**Excusé(e)s**: M. Jean-Luc ORSET, Mme Maryline LEDOUX.

**Absente** : Mme Valérie BOUSQUET

**Pouvoirs**: M. Xavier BUTTARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude ROSSEL  
M. Michel BULLIFFON qui donne pouvoir à Mme Janine GRUMOD  
M. André ROJO qui donne pouvoir à M. Christian BATAILLY

## SIGNATURES